

Vivre ensemble

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

N ° 2 1 0 ■ JANVIER 2020

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

Informations Mairie

■ Inscriptions à l'école publique

Les inscriptions à l'école publique Vendemiaire pour la rentrée de septembre 2020 auront lieu du **lundi 6 janvier au vendredi 21 février 2020**. Seuls les enfants nés en 2017 ainsi que les nouveaux arrivants sont concernés.

Veillez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé. Merci d'effectuer la démarche le plus rapidement possible. La directrice, Alexandra Cotté, reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Vous pouvez la joindre au 04 76 35 38 86 tous les jeudis et vendredis.

MAIRIE

Bonne année !



La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le **vendredi 3 janvier 2020 à 19 h** au centre socio-culturel. Toutes les Saint-Jeannaises et tous les Saint-Jeannais sont cordialement invités. A cette occasion, Mme le Maire présentera également ses vœux au personnel communal.

Cette cérémonie sera l'occasion d'un moment musical, avant le traditionnel instant gourmand.

La municipalité souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2020.

Conseil Municipal des Enfants

Le nouveau Conseil Municipal des enfants a été élu le 28 novembre : Aliocha, Célia, Evan, Juliette, Lilian et Lillie-Rose, les 6 nouveaux élus, rejoignent Alexis, Arthur, Eva, Jeanne, Lyna et Mathys, qui ont déjà exercé ce mandat l'an dernier.

Ils se sont réunis une première fois en décembre, et ensemble, ils ont discuté de leurs nouveaux projets, qui seront traités par 3 commissions :

- la commission Circulation réfléchira à des pistes cyclables et chemins piétons, et étudiera plus généralement les problèmes de circulation
- la commission Nature souhaite mettre en place des plantations, plus d'éclairage dans certains quartiers et des espaces accueillants et ombragés
- la commission Loisirs veut discuter de spectacles et de séances de cinéma, d'une boum, d'un mur d'escalade et de jeux, d'olympiades...

Une première décision a déjà été prise : une boîte à idées sera prochainement mise en place sur le côté de la Mairie.

Tous les Saint-Jeannais pourront bientôt y déposer leurs suggestions ou réclamations destinées au CME. Lors des réunions de commissions, ces messages seront étudiés afin que les enfants puissent réfléchir à une solution. N'hésitez pas à les contacter par ce moyen !

EN BREF

■ Travaux bruyants

Il est rappelé que l'usage d'engins tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses **mais également les perceuses** n'est autorisé qu'aux jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et 14 h à 19 h 30.
- Le samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h uniquement.

■ Collecte des ordures ménagères

Il est rappelé qu'une fois la collecte des ordures ménagères effectuée, les containers doivent être enlevés du domaine public et remis à leur place sur le domaine privatif de chacun le jour-même.

■ Collecte de sang

La prochaine collecte de sang aura lieu le **lundi 3 février de 16 h 30 à 19 h 30** au centre socio-culturel.

Les besoins de sang sont toujours aussi importants (10 000 dons par jour pour soigner un million de malades par an). Alors, n'hésitons pas, jeunes ou moins jeunes, à venir nombreux donner notre sang.

CONSEIL MUNICIPAL

Retour sur la dernière séance

Lors du conseil municipal qui s'est tenu le **14 novembre**, ont été prises les délibérations suivantes :

- Démission d'un adjoint au maire – Election d'un 6ème adjoint au maire. VOTE : 19 voix pour, 4 abstentions.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet. VOTE : 23 voix pour.
- Adhésion à la convention de protection sociale du CDG38 – santé et prévoyance. VOTE : 23 voix pour.
- Participation au Congrès des maires. VOTE : 23 voix pour.

Lors du conseil municipal qui s'est tenu le **18 décembre**, ont été prises les délibérations suivantes :

- Composition de la commission urbanisme : élection de deux nouveaux membres. VOTE : 23 pour.
- Budget 2019 - Décision modificative. VOTE : 18 voix pour et 5 abstentions.
- Projet Prébende – bail à réhabilitation avec SOLIHA. VOTE : 23 voix pour.
- Travaux sur une grange sous arrêté de péril imminent. VOTE : 23 voix pour.
- Convention avec l'AREA pour des aménagements acoustiques. VOTE : 23 voix pour.
- Acompte sur la subvention 2020 – Maison Pour Tous. VOTE : 23 voix pour.
- Acompte sur la subvention 2020 – crèche les P'tits Loups. VOTE : 23 voix pour.
- Demande de subvention DETR 2020. VOTE : 23 voix pour.
- Dénonciation de la convention de la police multicommunale. VOTE : 23 voix pour.
- Installation de la vidéo protection. VOTE : 23 voix pour.

Retrouvez le texte intégral sur le site internet de la mairie. Un poste informatique est à disposition du public à l'accueil de la mairie.

ELECTIONS

Inscription sur les listes électorales

Un répertoire électoral unique et permanent, tenu par l'INSEE, a été créé afin de centraliser au niveau national les modifications réalisées sur les listes électorales par les maires. Ainsi, depuis le 2 janvier 2019, les demandes d'inscription peuvent être déposées au moyen d'une téléprocédure "service-public.fr". Les demandes d'inscription, en vue de participer à un scrutin, pourront être déposées, désormais, au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin. Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, **les inscriptions sont possibles jusqu'au 7 février 2020**. Concernant les électeurs établis hors de France, ils devront choisir : voter à l'étranger ou voter en France. Les intéressés seront informés par courrier de l'INSEE.

FOOTBALL CLUB LA SURE

Concours de belote

Le Football Club La Sure organise son concours de belote le **samedi 18 janvier** à la salle polyvalente de la Buisse.

Inscriptions à partir de 18 h, début du concours à 19 h.

Participation : 18 € la doublette.

Renseignements / préinscriptions : 06 69 67 00 55 ou contact@fclasure.fr

Possibilité de repas sur place à partir de 18 h et toute la soirée : assiette de diots et buvette.

SECURITÉ

Passage fermé le long de l'Eglise

Comme vous l'avez constaté, un arrêté municipal a été pris en juillet pour interdire le passage entre l'église et le Square du clocher.

En effet, un expert mandaté par le Tribunal Administratif a conclu à l'existence d'un péril imminent, la grange située le long de ce passage menaçant de s'écrouler, présentant donc un danger pour les personnes.

Cette grange n'est pas propriété de la commune.

La municipalité met tout en œuvre pour obtenir que des travaux de mise en sécurité soient réalisés rapidement, afin que ce passage soit réouvert aux piétons dans les meilleurs délais.

Mais dans l'attente, le passage doit rester fermé, pour la sécurité de tous.



PAYS VOIRONNAIS

Habitants et commerçants : relevez le défi Zéro Déchet !

Vous pensez déjà faire le maximum et pourtant vos poubelles sont toujours pleines, vous ne savez jamais quoi et où jeter, vous aimeriez moins gaspiller mais vous ne savez pas comment faire ? Ce défi est pour vous !

• Objectif Zéro déchet

A partir du 23 janvier 2020, votre objectif si vous l'acceptez : diminuer de 25 % le poids total de vos poubelles en 5 mois, faire la guerre au gaspillage et recycler au maximum ses déchets.

• Les modalités

Inscrivez-vous gratuitement sur www.paysvoironnais.com rubrique déchets !

5 équipes seront sélectionnées ; chaque équipe est composée de 4 foyers et d'un commerçant résidant en Pays Voironnais.

Vous pouvez constituer votre équipe à l'avance ou vous inscrire seul (avec votre foyer), le Pays Voironnais vous aidera à intégrer une équipe près de chez vous...

• Le principe

- Pour les particuliers, il suffit de peser ses déchets 3 fois pendant la durée du défi.

- Pour les commerçants, pas de pesée mais des actions concrètes par la mise en œuvre d'écogestes :

proposer des produits en vrac, accepter les contenants apportés par leurs clients ou ne pas proposer de sacs systématiquement... Des petits gestes qui peuvent contribuer de façon significative à la démarche Zéro Déchet.

• Pour vous aider

Dans l'aventure rien n'est imposé, tout est proposé par la collectivité : ateliers pratiques, temps festifs, accompagnement personnalisé... totalement gratuits. Ces outils permettent à chaque participant de construire son parcours selon ses envies et ses priorités en toute convivialité. Pas besoin d'être un professionnel du « Zéro Déchet » pour participer... Bien au contraire !

• Les dates clefs

Inscription jusqu'au **22 janvier 2020** sur www.paysvoironnais.com rubrique déchets

Début du défi le 23 janvier 2020 lors d'une soirée de lancement réservée aux participants.

Fin du défi : le 18 juin 2020

Renseignements : paysvoironnais@defi-zero-dechet.fr

vivre ensemble

AGENDA ■ JANVIER 2020



- **Voeux du Maire à la population**
3 janvier à 19 h au centre socio-culturel
- **Permanence des élus**
4 janvier de 9 h à 12 h en Mairie sans rdv
- **Ouverture de la Mairie**
11 janvier de 9 h à 12 h
- **Permanence des élus**
18 janvier de 9 h à 12 h en Mairie sans rdv
- **Concours de belote du FC La Sure**
18 janvier à 19 h à la salle polyvalente de La Buisse
- **Ouverture de la Mairie**
25 janvier de 9 h à 12 h
- **Concours de belote association Yapluka**
25 janvier à 13 h 30 au centre socio-culturel
- **Permanence des élus**
1^{er} février de 9 h à 12 h en Mairie sans rdv
- **Expo photos de la Maison Pour Tous**
1^{er} et 2 février
- **Collecte de sang**
3 février de 16 h 30 à 19 h 30 au centre socio-culturel
- **Ouverture de la Mairie**
8 février de 9 h à 12 h
- **Permanence des élus**
15 février de 9 h à 12 h en Mairie sans rdv
- **Concours de belote de l'UNRPA**
15 février à 13 h 30 au centre socio-culturel
- **Ouverture de la Mairie**
22 février de 9 h à 12 h

N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le nouveau site internet de la commune.

Vous y trouverez non seulement toutes les informations dont vous pouvez avoir besoin sur Saint-Jean, mais nous vous informons aussi, en temps réel, de toutes les actualités et événements qui concernent votre village.

<https://www.st-jean-de-moirans.fr/>

Le prochain "Vivre ensemble" paraîtra début février.

Faites parvenir vos articles avant le 15 janvier.

Directeur de la publication : L. Béthune

Rédaction, conception, création :

Commission Communication

Impression : Mairie

Dépôt légal en préfecture : n°37/01/presse

A découper selon les pointillés et à conserver pour avoir les informations utiles de la Mairie et l'Agenda de janvier



info services

JANVIER

2020

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

Numéros d'urgence

Samu : 15
Police secours / gendarmerie : 17
Pompiers : 18
N° général : 112
Police municipale : 09 67 24 23 55

Mairie

Tél : 04 76 35 32 57
Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr
web : www.st-jean-de-moirans.fr

Retrouvez-nous également sur notre page Facebook :
Saint Jean de Moirans - Page de la Commune

Médecin de garde

En cas d'urgence le week-end et les jours fériés, faites le 15 pour obtenir les coordonnées du médecin généraliste de garde.

Tous les soirs, de 20 h à 24 h, un médecin de garde est présent à l'hôpital de Voiron, à côté du service des urgences.

Pharmacie

Cécile CHADUC

146 Ch. de l'Île Verte - Tél : 04 76 35 37 48 -
Fax : 04 69 96 09 02 - phcie.saintejeannaise@gmail.com
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de
14 h à 19 h. Le samedi : de 8 h 30 à 12 h 30.
Pharmacie de garde affichée en vitrine, ou au
08 25 74 20 30 ou sur www.servigardes.fr.

Professionnels de la santé

- **Marc CHASSIGNEUX** • Médecin généraliste
167 Chemin de la Tençon - Tél : 04 76 35 38 90
- **Karine LIMOUSIN** • Infirmière
63 Ch. des Marronniers
Tél : 04 76 07 84 16 - 06 17 42 72 58
- **Julia LAUTER, Stéphanie MOLLE,**
Florent OLIVA, Emilie PAILLOT
Masseurs Kinésithérapeutes
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 32 71
- **Cassandra ROUGIER** • Orthophoniste
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 33 58
- **Grégory FAGOT** • Ostéopathe
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 07 74 17
- **Ana TABARES** • Pédicure, podologue
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 35 30 94
- **Frédéric SALGUES** • Réflexologie
70 Av. Marie Fourcade - Tél : 06 32 71 26 41
- **Nicolas PARATORE** • Psychologue
69 Ch. du Monnet - Tél : 06 16 07 57 90
- **Isabelle LABARTINO** • Sophrologue, animatrice
Sophrologue-voiron.fr - Tél : 06 22 31 89 61

Marché

Le marché se tient sur la place du Champ de Mars :

- le mardi de 7 h 30 à 12 h 30
- le vendredi de 7 h 30 à 12 h 30 puis de 15 h 30 à 19 h 30

Maison Pour Tous

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat de la MPT

Tél : 04 76 35 30 09 • <http://moupette.wix.com/mptstjean>

■ Infos sections... Infos sections...

• La chorale « La Croche Chœur » participe au grand concert de l'année « l'Horloge et le Pantin » programmé au Grand Angle avec de nombreux choristes du pays voironnais et les orchestres de Voiron et du Campus. Les dates à retenir : **les 11 et 12 janvier 2020**. Réservation des places en ligne auprès du Grand Angle.

• Section « musique » : deux élèves flûtistes participent pour la 1^{ère} fois au concert du Grand Angle les **11 et 12 janvier**. Cette année encore, elle accueillera les groupes du projet « On Monte le Son » le **vendredi 6 mars 2020** au centre socio-culturel.

• Le Centre de Loisirs recherche pour les vacances d'hiver prochaines : du 24 février au 6 mars 2020, des animateurs ayant le BAFA complet. URGENT ! S'adresser très vite à Dali, Elise ou Jean-Marc à la MPT.

• **Samedi 9 mai** : le Centre de Loisirs organise son 2^{ème} « Grand Loto ». Il est prévu plusieurs parties avec différents thèmes, dont une « réservée aux enfants »... Nous sommes à la recherche de lots, de dons. Merci d'avance aux donateurs qui peuvent nous aider. S'adresser à la MPT. Tous les détails dans les prochains VE et sur le site de la MPT.

■ Expo photos 2020

Retenez-en les dates : **samedi 1^{er} et dimanche 2 février 2020, de 10 h à 18 h**, à la MPT, salle Grégory Borel.

Le thème retenu cette année est celui « sur les traces du passé ». Le vernissage aura lieu le samedi **1^{er} février à 12 h**.

Comme d'habitude, un espace sera réservé à vos photos « coup de cœur » hors thèmes.

La Maison des Isles de St Jean et ses résidents ainsi que le SAJ de Voiron exposeront leurs photos. L'installation de l'exposition se fera dès le vendredi 31 janvier à partir de 16 h et pourra se terminer le samedi 1^{er} février entre 9 h et 10 h.

Signalez votre participation au secrétariat de la MPT.

Exposants et visiteurs, nous vous attendons nombreux !